



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU TREIZE MAI DEUX MILLE VINGT CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-050

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Absents : **7**

Pouvoir : **2**

Pour : **17**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **07 Mai 2025**

Date d'affichage : **14 Mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize Mai, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Pierre POLI

Absents représentés : Jean-Baptiste MAZZACAMI (par M. GUGLIELMI), Jean-Baptiste GIFFON (par N-D LIVRELLI)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES A DES EMPLOIS SUR LESQUELS DES AGENTS FONCTIONNAIRES SONT EN POSITION DE DISPONIBILITE.

Le Président informe l'assemblée que deux agents titulaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux sont actuellement placés en position de disponibilité :

- 1 agent de maîtrise territorial en position de disponibilité pour convenance personnelle depuis le 5 novembre 2024,
- 1 adjoint technique territorial en position de disponibilité d'office à titre conservatoire, dans l'attente d'une mise en retraite pour invalidité, depuis le 1^{er} janvier 2025.

Afin d'assurer la continuité du service public et de pourvoir ces postes vacants, il propose de procéder à la déclaration de vacance d'emplois auprès du Centre de gestion et de lancer les procédures de recrutement en faveur de fonctionnaires territoriaux.

Il sollicite l'accord de l'assemblée pour engager ces démarches.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

-APPROUVE la proposition du Président et l'autorise à procéder aux publicités de vacance de poste afin de procéder au recrutement de fonctionnaires territoriaux sur ces deux postes vacants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télerecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2025
Publication : 14/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

